

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 23 JUIN 2020

Date de convocation : 16/06/2020

2020-020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15            en présence : 13            votants : 13

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, S. THOMAS.

Absents excusés : C. PICAUD, D. CAPY

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

**DELIBERATION N°20 : LIMITES A LA REALISATION D'EMPRUNT PAR DELEGATION AU MAIRE**

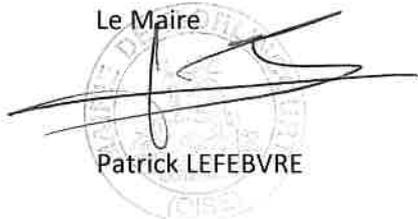
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 mai 2020, le Conseil Municipal lui a donné délégation pour « procéder, dans les limites fixées par le conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ». Il demande au Conseil Municipal de fixer ces limites.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 50 000.00€ les limites à la réalisation d'emprunt par le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 23 juin 2020.

Le Maire



Patrick LEFEBVRE